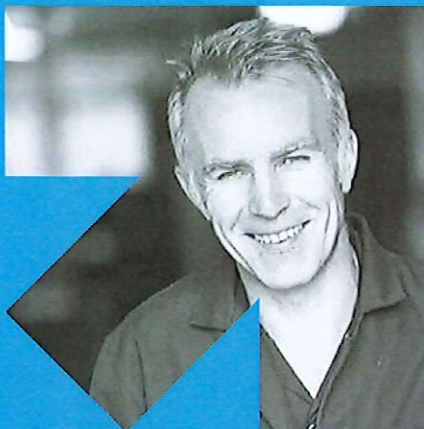




Charte de l'apprentissage Auvergne-Rhône-Alpes

La Région agit pour la formation



L'apprentissage, une réussite grâce à l'engagement de chacun

L'apprentissage constitue une opportunité pour les entreprises qui, au travers d'un apport en compétences, s'engagent par la transmission des savoirs à former les salariés de demain. L'apprentissage est une opportunité pour les jeunes de se former à un métier et d'acquérir une solide expérience sur le terrain.

L'apprentissage est aussi un accompagnement humain et une transmission de valeurs. Au fil des années, l'apprenti devient un citoyen avec le soutien de son maître d'apprentissage et du Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

C'est pourquoi avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les apprentis, les entreprises, les Centres de Formation d'Apprentis, et tous les acteurs de l'apprentissage, s'engagent pour :

- Faire de l'apprentissage une voie d'excellence permettant l'accès des jeunes à une formation diplômante et à une insertion professionnelle durable à l'emploi.
- Faciliter l'intégration de l'apprenti dans l'entreprise et le monde du travail.

Les engagements de l'apprenti

» L'apprenti s'engage auprès de l'entreprise à :

- S'investir dans l'équipe de professionnels qui l'accueille ;
- Effectuer les missions confiées par l'employeur et son maître d'apprentissage ;
- Respecter le mode de fonctionnement de l'entreprise (respect du règlement intérieur, des horaires, des locaux, des équipements et du matériel mis à sa disposition) ;
- Appliquer les consignes de santé et de sécurité au travail pour protéger ses collègues et lui-même ;
- Rendre compte à son employeur et/ou maître d'apprentissage de ses activités en CFA ;
- Acquérir les gestes professionnels pour l'exercice du métier.
- Prendre en compte avec considération la proposition de recrutement que son employeur serait amené à lui faire à l'issue du contrat.

» L'apprenti s'engage auprès du Centre de Formation d'Apprentis à :

- S'investir totalement dans sa formation au CFA ;
- Rendre compte au CFA de ses activités en entreprise ;
- Respecter l'organisation de la formation (horaires, calendrier de formation) et prendre soin des lieux et du matériel mis à sa disposition ;
- Participer aux épreuves d'examen du diplôme ou du titre préparé.

» L'apprenti s'engage auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- À être assidu en formation pendant la durée de son contrat d'apprentissage, chez son employeur et en CFA ;
- À répondre aux enquêtes faites par la Région pendant et après sa formation, et notamment l'enquête sur son insertion professionnelle à 7 mois.



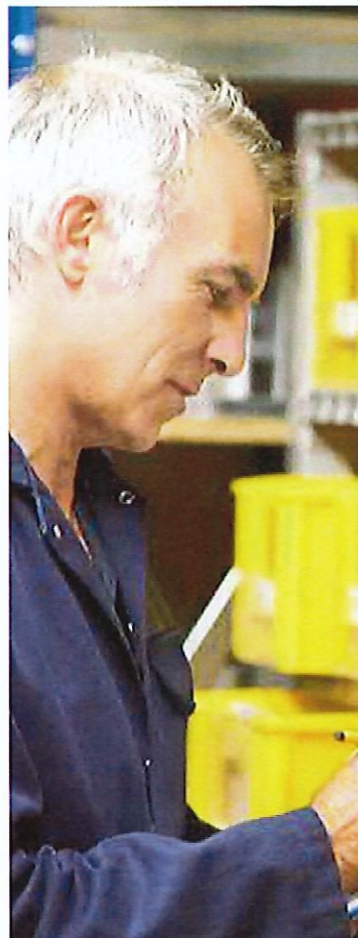
Les engagements de l'employeur et du maître d'apprentissage

» L'employeur et le maître d'apprentissage s'engagent auprès de l'apprenti à :

- » Faciliter son intégration en lui donnant des repères et un cadre de travail lui permettant d'apprendre son métier dans de bonnes conditions ;
- » Assurer sa formation pratique en lui confiant des missions opérationnelles en adéquation avec le diplôme ou le titre préparé ;
- » Veiller au suivi de sa formation en CFA, notamment en participant aux rencontres organisées par le CFA, en complétant le carnet de liaison ;
- » Assurer son inscription et sa participation à l'examen conduisant au diplôme ou au titre préparé ;
- » Respecter la législation du travail : verser à l'apprenti la rémunération qui lui est due, appliquer les règles de durée du travail et de sécurité ;
- » Proposer à l'apprenti, à l'issue du contrat, son maintien dans l'entreprise lorsque ses compétences apparaissent nécessaires à l'activité de l'entreprise.

» L'employeur et le maître d'apprentissage s'engagent auprès du Centre de Formation d'Apprentis à :

- » Respecter le calendrier de formation en CFA ;
- » Veiller au suivi de la formation par l'apprenti ;
- » Contribuer à la progression pédagogique de son apprenti en lui proposant des situations de travail formatives et variées en lien avec la formation suivie en CFA ;
- » Être en lien régulier avec le CFA, par contact direct et en utilisant les documents mis à disposition par le centre de formation ;
- » Contribuer au financement du CFA par le versement de la taxe d'apprentissage.



Les engagements du Centre de Formation d'Apprentis

» Le Centre de Formation d'Apprentis s'engage auprès de l'apprenti à :

- » Dispenser une formation générale, technologique et pratique qui complète la formation reçue en entreprise et qui s'articule avec elle ;
- » L'accompagner tout au long de sa formation et prendre en compte ses éventuelles difficultés ;
- » Assurer son suivi en entreprise, en réalisant des visites en entreprise et en

mettant en place des documents de liaison CFA/entreprise/apprenti ;

- » L'accompagner dans sa recherche d'entreprise et dans ses démarches d'insertion professionnelle ;
- » L'accompagner dans son orientation ;
- » En cas de rupture de contrat, l'accompagner dans la recherche d'un nouveau contrat d'apprentissage.

» Le Centre de Formation d'Apprentis s'engage auprès de l'employeur et du maître d'apprentissage à :

- » Articuler la formation en entreprise et celle dispensée en centre par l'analyse des tâches accomplies et des savoir-faire acquis en milieu de travail ;
- » Proposer des outils de suivi du parcours de l'apprenti ;
- » Faire un retour régulier sur le comportement et le suivi par l'apprenti de la formation en centre et alerter sur les difficultés éventuelles ;
- » Assurer une médiation pour renforcer l'intégration de l'apprenti en entreprise et prévenir une rupture du contrat.



Les engagements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région s'engage à développer un apprentissage de qualité, pour tous les niveaux de formation et adapté aux besoins du marché du travail, à renforcer l'information et l'orientation sur l'apprentissage avec notamment la mise en place d'une plateforme numérique d'orientation professionnelle, d'information et de solutions formation emploi, et à accompagner les apprentis durant leur parcours de formation.

» La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage auprès de l'apprenti à :

- » financer sa formation en CFA en lien avec les entreprises ;
- » assurer la gratuité des formations en CFA ainsi que la gratuité des livres scolaires ;
- » contribuer à son équipement professionnel et à son matériel pédagogique nécessaire pour certains diplômes par l'attribution d'une bourse ;
- » faciliter ses déplacements sur le lieu du CFA et sur le lieu de l'entreprise en lui attribuant des aides à l'hébergement, à la restauration et au transport, et des tarifs préférentiels sur le TER ;
- » fournir la carte Pass Région permettant notamment de faciliter son accès à des sites culturels, et à des clubs sportifs par des réductions tarifaires ;
- » valoriser sa réussite aux examens par l'attribution de bourse au mérite sous condition de mention pour les niveaux de formation V et IV.

» La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage auprès de l'employeur et du maître d'apprentissage à :

- » être à l'écoute des besoins en formation et des attentes des entreprises ;
- » contribuer au financement des formations en complément de la taxe d'apprentissage et de la participation des employeurs publics ;
- » soutenir leur effort de recrutement et de formation d'apprentis par l'attribution d'aides financières, en simplifiant les modalités de versement de ces aides ;
- » valoriser les entreprises formatrices.

» La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage auprès du CFA à :

- » l'accompagner dans l'adaptation de son offre de formation pour répondre aux besoins des entreprises et des jeunes ;
- » soutenir le financement d'actions éducatives dans un objectif de sécurisation des parcours de formation ;
- » contribuer à l'amélioration de ses locaux et de ses équipements ;
- » valoriser l'apprentissage auprès des familles et des jeunes et renforcer notamment sa visibilité au sein des collèges et lycées.



Je certifie avoir pris connaissance
de l'ensemble des engagements décrits ci-dessus.

L'employeur

L'apprenti(e)

Le CFA

MAISON FAMILIALE RURALE
LES MARECHAUX • 613 ROUTE DE MONTIERISON
42600 MORNAND EN FOREZ
TEL. 04 77 97 17 77
mfr.mornand-en-forez@mfr.asso.fr

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

